

Commission permanente

du 31/10/2003

II-Questions budgétaires et financières

1 – Exercice 1992 et suivants : Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et réponse de l'Institution

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a inscrit à son programme de l'année 2001 la vérification des comptes de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine que la payeur du Département de Loire-Atlantique a rendus pour les exercices 1992 à 1999.

A cette occasion ont été examinés certains aspects de la gestion de l'Institution.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre a été notifié à l'Institution le 2 juillet 2003. La réponse de l'Institution a été enregistrée au greffe de la Chambre le 4 août 2003. la procédure est donc désormais close.

En application de l'article L 241-11 du Code des Juridictions Financières, ce rapport et sa réponse son communiqués au Conseil d'Administration, et deviendra communicable à toute personne après la présente séance.

Le Président procède donc à la lecture intégrale du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, dont une copie avait été transmise à chaque membre du Conseil d'administration à l'appui de la convocation de la présente réunion.

Il donne également lecture intégrale de la réponse de l'Institution à ce rapport.

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport et de la réponse de l'Institution.

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

J. BRIEND